



**BONDISSONS
VERS UNE
NOUVELLE
DYNAMIQUE
DE MOBILITÉ**

DOSSIER DE PRESSE

Décembre 2017

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE 2017 - 2030

CONTACTS PRESSE

Olivia Vansoen : Responsable des relations presse / vansoen@sytral.fr / 06 74 35 39 61

Laura Zaidman : Attachée de presse / zaidman@sytral.fr / 06 71 18 32 66

SYTRAL

SOMMAIRE

CONTEXTE

I – LE PROJET : UN SYSTÈME DE MOBILITÉ DURABLE AU SERVICE D'UNE AGGLOMÉRATION MULTIPOLAIRE ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE

- Les fondements du projet
- Une démarche partenariale et concertée
- Les objectifs du PDU en réponse à 4 enjeux majeurs

II – LE PLAN D'ACTION : POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS FIXÉS

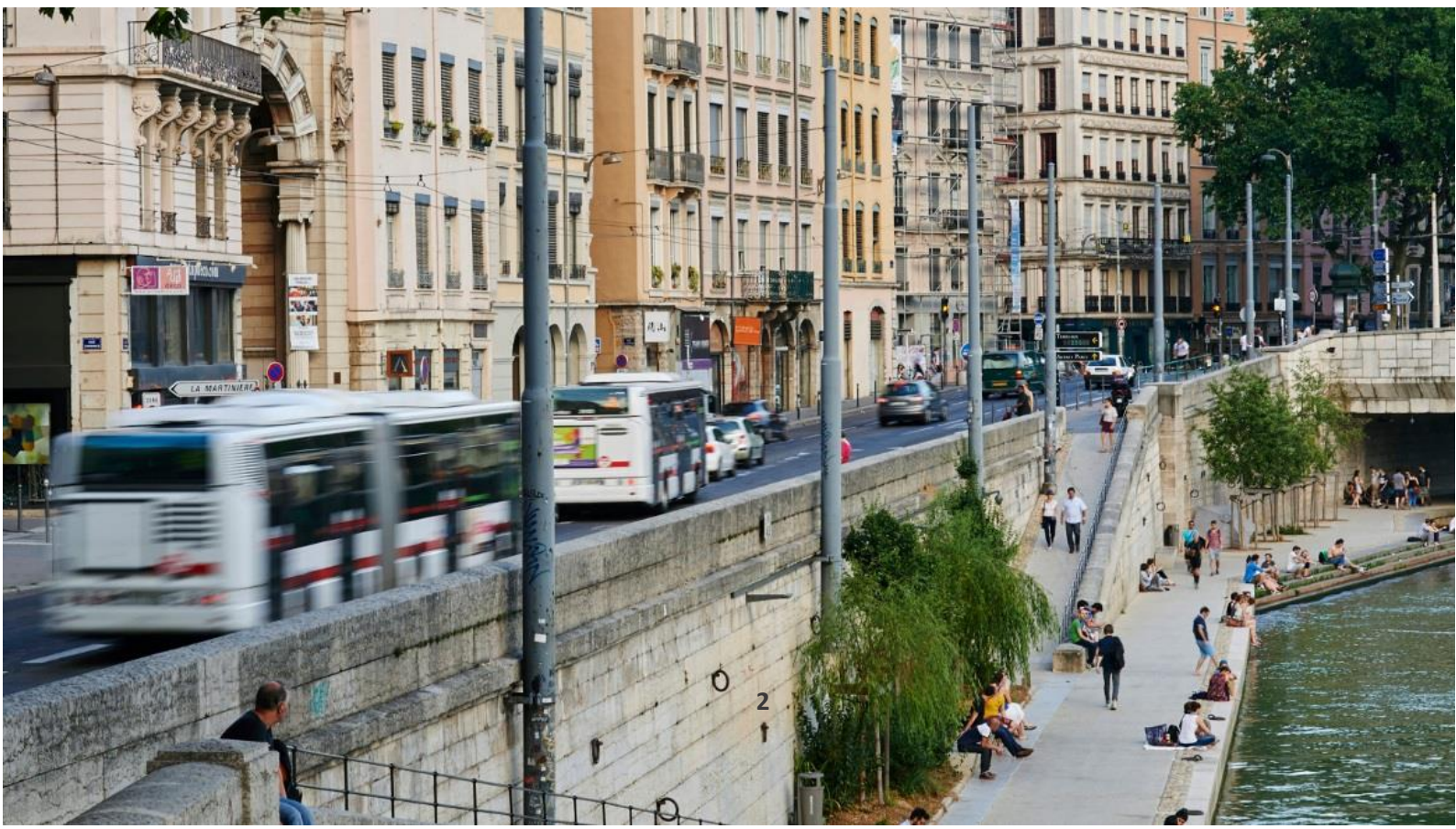
Les 8 axes stratégiques

- Une mobilité sans couture
- Un espace public accueillant et facilitant pour les modes actifs
- Des transports collectifs performants et attractifs
- Une mobilité automobile régulée et raisonnée
- Susciter et accompagner le changement de comportements
- Favoriser l'accès à la mobilité pour tous, aux plus vulnérables et dans tous les territoires
- Des transports de marchandises intégrés
- Modalités de mise en œuvre et financements

Les focus par secteur géographique

III – APPROBATION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

IV – LE CALENDRIER DU PROJET



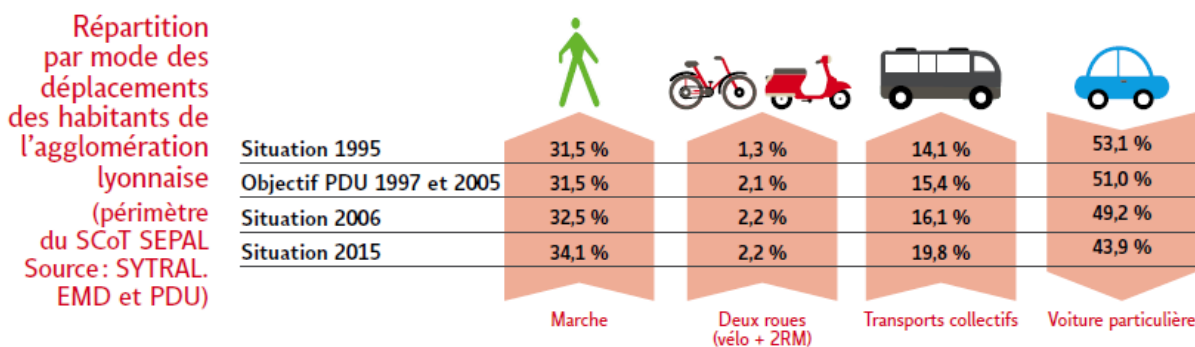
CONTEXTE

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), est un outil stratégique qui fixe les objectifs à poursuivre par la politique publique, en matière de déplacements de personnes et de marchandises. Il définit les actions à mettre en œuvre pour répondre au défi de la mobilité urbaine durable.

Le PDU adopté en 1997 puis révisé en 2005, a permis de définir une politique cohérente de mobilité et de mener de nombreuses actions qui ont contribué au rayonnement et au dynamisme de l'agglomération lyonnaise ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air.

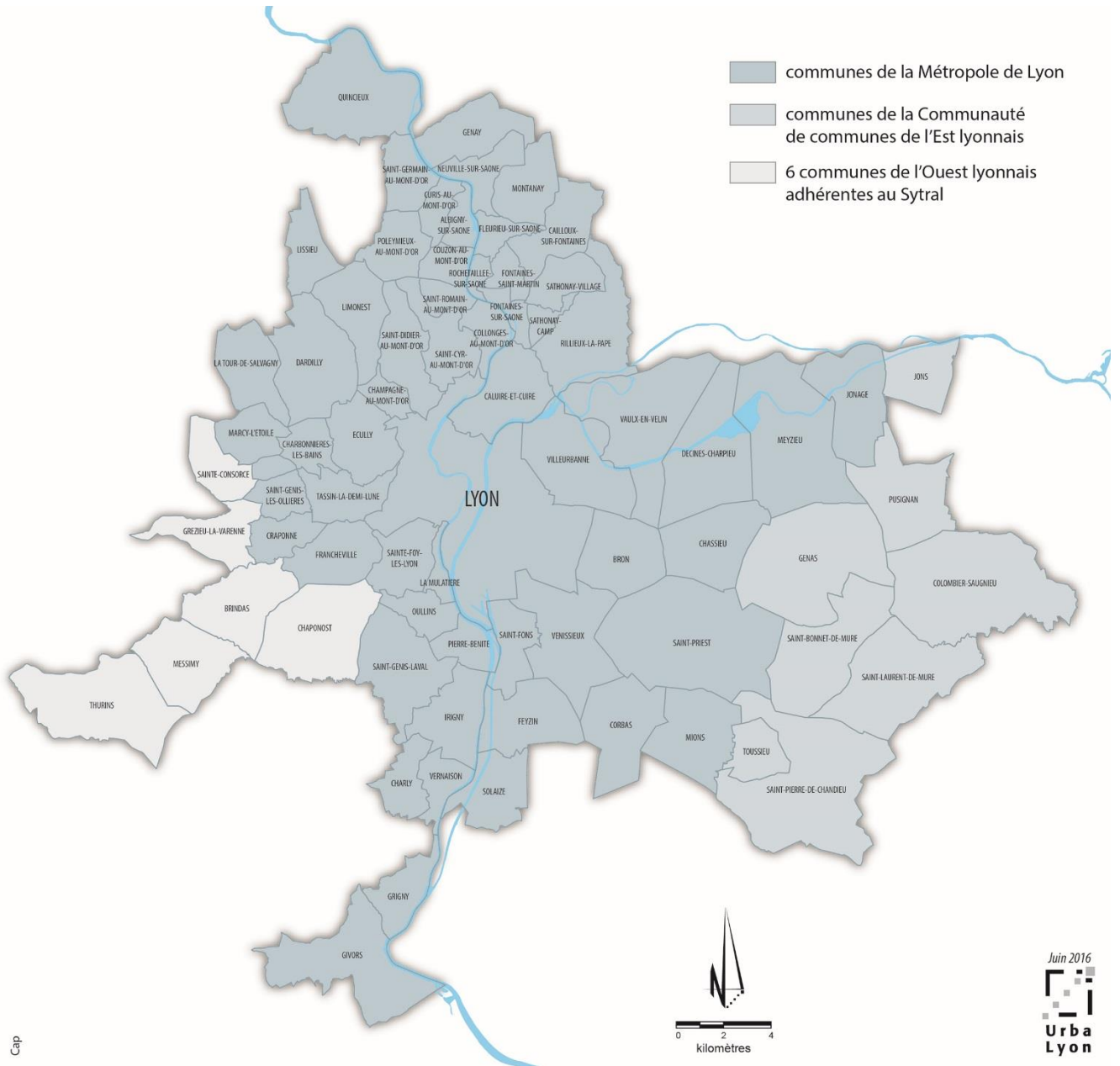
Une nouvelle dynamique s'est créée autour du transport de marchandises, les réseaux de transports collectifs ont été renforcés, la place de la voiture en ville a été régulée et les modes actifs ont conforté leur place. Des actions de sensibilisation ont permis de faire évoluer les comportements des habitants, des usagers et des acteurs économiques.

Depuis 2005, l'agglomération a fortement évolué en accueillant de nouveaux habitants et de nouveaux emplois. Les services de transports se sont diversifiés et de nouvelles pratiques de déplacements se sont révélées : si en 1995 les habitants de l'agglomération utilisaient la voiture pour plus de 53% de leurs déplacements quotidiens, aujourd'hui ils sont moins de 44% à faire ce choix.



Afin d'accompagner cette dynamique et d'apporter les réponses les plus adaptées aux déplacements des habitants, en phase avec les enjeux de l'agglomération lyonnaise à horizon 2030, le SYTRAL a engagé en 2015, l'élaboration d'un nouveau PDU sur un territoire élargi de 73 communes : la Métropole de Lyon, les 8 communes de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et les 6 communes de l'ouest lyonnais adhérentes au SYTRAL.

Le territoire



Cap

I – LE PROJET : UN SYSTÈME DE MOBILITÉ DURABLE AU SERVICE D'UNE AGGLOMÉRATION MULTIPOLAIRE ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE

Les fondements du projet

Le projet s'appuie sur le bilan des PDU antérieurs, intègre les orientations et objectifs des nouveaux documents cadres et de planification de l'agglomération (Schéma de cohérence territoriale, Plan de protection de l'atmosphère, Schéma régional climat air énergie, etc.).

Le nouveau PDU va doter l'agglomération lyonnaise d'une ambition renouvelée, en organisant un système de mobilité plus durable au service d'une agglomération multipolaire, attractive et solidaire.

Le PDU reflète plusieurs ambitions pour l'agglomération :

- **affirmer le droit à la ville pour tous** : la politique de mobilité participe de l'amélioration de la cohésion territoriale et de l'intégration sociale en visant un traitement équitable des territoires et des habitants ;
- **améliorer la santé publique et le cadre de vie** en réduisant les nuisances liées aux déplacements en voiture ;
- **conforter l'organisation multipolaire du territoire** autour d'un système de mobilité conçu selon une approche multimodale ;
- **redonner aux espaces publics une échelle humaine** pour qu'ils retrouvent leur rôle dans la construction du lien social ;
- **mettre en place de nouvelles modalités de dialogue** pour la mise en œuvre de cette politique de mobilité afin de partager ce projet de territoire avec les habitants et les acteurs économiques et institutionnels ;
- **garantir la viabilité financière à court, moyen et long terme** de ce système de mobilité.



Une démarche partenariale et concertée

La révision du PDU s'inscrit dans une démarche partenariale avec les acteurs économiques et politiques du territoire.

Si le PDU est piloté et élaboré par le SYTRAL, il concerne toutes les collectivités qui agissent au quotidien en matière de déplacements. Les communes, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat contribuent ainsi à son élaboration et à sa mise en œuvre. Les syndicats mixtes porteurs des Schémas de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise et de l'ouest lyonnais sont également associés à son élaboration.

- **la Métropole de Lyon** - développement et gestion du réseau de voirie, politique cyclable et piétonne, dispositifs d'auto partage et de covoiturage, management de la mobilité, organisation du transport de marchandises en villes, politique de la ville, santé, éducation ;
- **le Département du nouveau Rhône** - développement et gestion du réseau routier départemental hors de la Métropole de Lyon ;
- **le SYTRAL** - développement et gestion du réseau TCL et des Cars du Rhône, implication constante dans la vie quotidienne et le développement urbain et économique de l'agglomération lyonnaise ;
- **la Région Auvergne-Rhône-Alpes** - développement et gestion du réseau des trains et cars régionaux ;
- **l'Etat** - développement et gestion du réseau autoroutier, routier et ferroviaire national, actions en matière de politique de la ville, de sécurité et santé publique ;
- **les deux syndicats mixtes porteurs de Scot** (agglomération lyonnaise et ouest lyonnais) intéressés par la bonne articulation urbanisme-déplacements et la cohérence entre le PDU et ces documents-cadre.

Un travail particulier a été mené avec les maires des communes au travers de l'organisation de deux séries de réunions qui ont permis au SYTRAL d'échanger sur les enjeux par grands territoires, incluant **les Conférences Territoriales des Maires de la Métropole de Lyon, la CCEL et les six communes de l'Ouest Lyonnais**. Ces échanges ont permis de partager ces enjeux et objectifs, et d'aboutir au meilleur plan d'action à mettre en œuvre.

Le SYTRAL a également placé les acteurs de la société civile au cœur de la démarche. Usagers et habitants du territoire ont participé à des groupes de travail, un appel à contribution, des ateliers* et une conférence-débat, entre le printemps 2015 et le printemps 2016. Des temps d'échanges ont été organisés avec de nombreuses associations d'usagers des transports, des personnes à mobilité réduite ou encore agréées de protection de l'environnement.

**appelés Mini-publics et dont les conclusions sont disponibles sur le site internet du SYTRAL.*

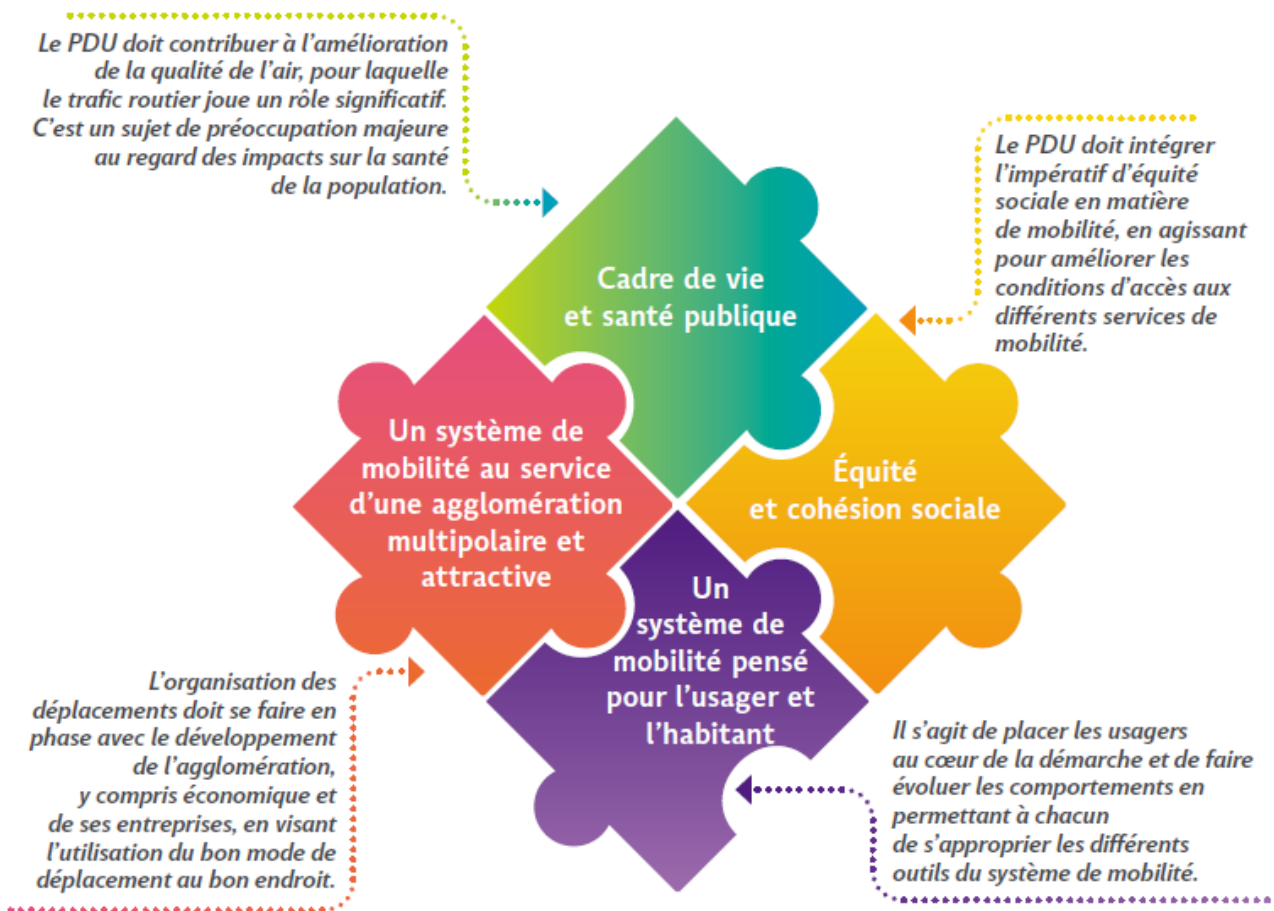


Les objectifs du PDU en réponse à 4 enjeux majeurs

Un diagnostic, réalisé avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et complété par les apports de la concertation, a permis d'identifier les enjeux de l'agglomération en matière de mobilité. Ce sont ces enjeux qui fondent la définition des objectifs et du plan d'action.

La vocation de cette nouvelle feuille de route que constitue le PDU, est de résorber les dysfonctionnements identifiés sur le territoire. Les objectifs sont une cible à atteindre, le plan d'action propose des étapes à suivre pour atteindre une situation améliorée.

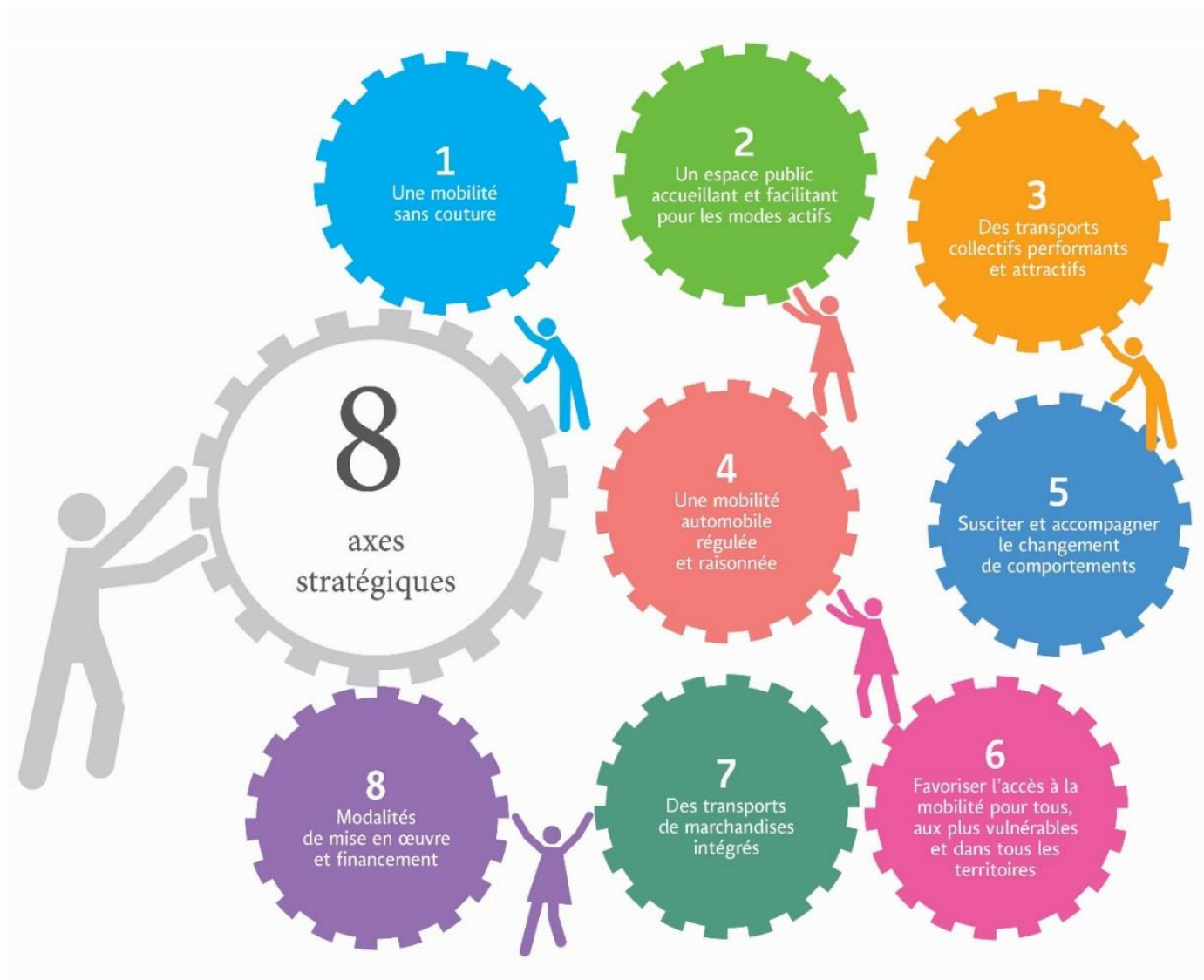
Les quatre enjeux majeurs :



II – LE PLAN D’ACTION : POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS FIXÉS

Les 8 axes stratégiques

Le plan d’action s’articule autour de 8 axes stratégiques et décrit 122 actions à réaliser à horizon 2022 ou 2030.

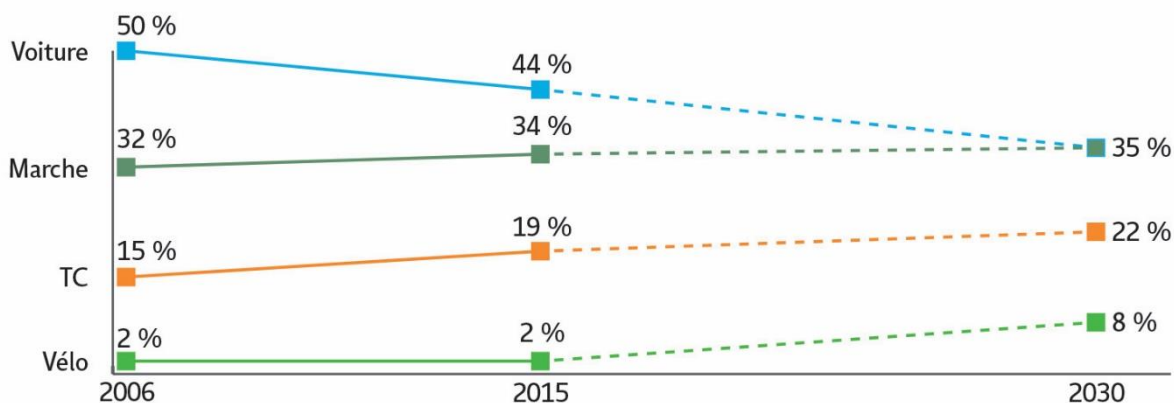


Ces actions permettront d'atteindre :

- 1- les évolutions suivantes en termes de répartition modale pour l'usage des modes de déplacements, en poursuivant la maîtrise des déplacements automobiles au profit des modes alternatifs : transports en commun et modes actifs (vélo et marche à pied).

Objectif: atteindre en 2030 pour les déplacements réalisés sur le périmètre d'application du PDU

- 35 % de déplacements en voiture et deux-roues motorisés;
- 35 % de déplacements à pied (y compris ses auxiliaires);
- 22 % de déplacements en transports collectifs (urbains et non urbains);
- 8 % de déplacements en vélo.



- 2- les objectifs de réduction d'émission de polluants locaux :

- -85% pour les oxydes d'azote (NOX)
- -60% pour les particules PM10
- -35% pour les gaz à effet de serre (GES), en cohérence avec les objectifs des plans climat et oxygène des territoires concernés.



1

Une mobilité sans couture

Il doit être simple de passer d'un mode à l'autre lors d'un même déplacement ou de choisir un mode différent en fonction du type de déplacement. Ce premier axe stratégique vise à répondre aux objectifs de simplification du vécu des habitants en matière de mobilité quotidienne mais aussi de coordination et d'intégration des interventions des institutions publiques, en rendant plus lisible et facilement appropriable par chacun la diversité des solutions qui composent le bouquet de services de mobilité.

Quelques exemples parmi les 12 actions de l'axe 1 : Pérenniser et mieux faire connaître les applications dédiées à la mobilité (Optimod, Only'moov, application TCL, etc.)



2

Un espace public accueillant et facilitant pour les modes actifs

Le PDU fixe l'objectif d'atteindre 35 % de déplacements à pied et 8 % à vélo en 2030. De nombreux territoires de l'agglomération lyonnaise sont encore marqués par une priorité donnée à l'automobile. Afin de faire évoluer les pratiques de déplacements, il faut opérer un rééquilibrage de l'aménagement et de l'usage de l'espace public (confort, agrément des conditions de déplacements à pied ou à vélo...). Cela doit permettre d'atteindre l'objectif de réduction de moitié du nombre de tués et blessés graves dans les accidents de circulation et de lutter contre la sédentarité en faisant de la mobilité un allié des politiques de santé publique.

Quelques exemples parmi les 15 actions de l'axe 2 : Atteindre un réseau cyclable de 1 200km d'ici 2022 et apaiser les vitesses de circulation pour améliorer le confort et la sécurité des déplacements à pied et à vélo.



3

Des transports collectifs performants et attractifs

L'agglomération lyonnaise dispose d'une offre de transports collectifs étoffée et performante : train et tram-train, métro et funiculaire, tramway et bus à haut niveau de service, lignes de bus et de cars. Les perspectives de développement de l'agglomération rendent indispensable leurs évolutions pour répondre à l'accroissement prévisionnel de la demande et aux ambitions de report modal visées par le PDU (**22% de part modale pour les transports collectifs**). Ainsi, tout en prenant en compte les échanges avec les territoires voisins, les actions inscrites dans cet axe portent sur l'augmentation de la capacité du réseau de métro, de tramway, du TER et du Nœud Ferroviaire Lyonnais, sur l'amélioration de la performance du réseau de bus et sur la poursuite du maillage du réseau structurant de transports collectifs urbains. Tout en réduisant les nuisances engendrées par les transports collectifs, la poursuite de leur mise en accessibilité et de leur sécurité fait également l'objet d'actions spécifiques.

Quelques exemples parmi les 23 actions de l'axe 3 : Mise en circulation de rames supplémentaires sur les lignes de métro B et D, mise en service de rames plus longues sur T4 et augmentation de la fréquence sur les lignes de tramway T1 et T2 à horizon 2022.



4

Une mobilité automobile régulée et raisonnée

L'organisation de la mobilité automobile doit alimenter le fonctionnement et le dynamisme économique de l'agglomération, tout en répondant aux objectifs du PDU en matière d'évolution des comportements de mobilité (**part modale de la voiture à 35% d'ici 2030**), de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de diminution de l'usage de l'automobile et des kilomètres parcourus en voiture ou en transport routier de marchandises. Il s'agit donc de développer les usages partagés de la voiture, de déployer une politique de stationnement cohérente avec la volonté de limiter la place de la voiture en ville et enfin de hiérarchiser et optimiser le réseau de voirie.

Quelques exemples parmi les 20 actions de l'axe 4 : Suppression du caractère autoroutier de la partie urbaine de l'axe A6/A7 puis requalification en boulevard urbain apaisé.



5

Susciter et accompagner le changement de comportements

Le management de la mobilité est aujourd'hui une composante essentielle des politiques publiques de déplacements. Développer des outils et des services visant à susciter et accompagner les changements de comportement en faveur d'une mobilité durable est un défi majeur que les collectivités doivent relever pour atteindre les objectifs du PDU en matière de répartition modale, de santé publique et de cadre de vie. En la matière, de nombreuses initiatives ont déjà été lancées dans l'agglomération. Cet axe stratégique entend leur donner une ambition renouvelée en faisant mieux connaître aux habitants le bouquet de services de mobilité, en travaillant avec les générateurs de déplacements pour faire évoluer les pratiques de mobilité et en coordonnant davantage les initiatives des différents acteurs de ce domaine.

Quelques exemples parmi les 11 actions de l'axe 5 : Organisation d'actions de communication et sensibilisation, événements et expérimentations pour inciter aux évolutions de pratiques de mobilité quotidienne.



6

Favoriser l'accès à la mobilité pour tous, aux plus vulnérables et dans tous les territoires

La mobilité révèle encore aujourd'hui des situations d'inégalités territoriales et sociales. Les habitants des quartiers de la politique de la ville, les personnes à mobilité réduite ou encore les personnes âgées sont tout autant de publics qui font l'objet d'actions spécifiques. **Rendre effectif l'accès à la mobilité pour tous implique d'offrir des services de mobilité adaptés aux besoins des habitants des quartiers les plus défavorisés, d'accompagner les publics les plus vulnérables et d'améliorer les conditions concrètes d'accès aux différents services et infrastructures de mobilité.**

Quelques exemples parmi les 14 actions de l'axe 6 : Organisation de parcours découverte à destination des publics les plus fragiles, poursuite de la mise en accessibilité de l'espace public pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.



Pour accompagner le dynamisme économique du territoire tout en garantissant la soutenabilité du système de déplacements, **le PDU place la fonction logistique et le transport de marchandises au cœur du système de mobilité et des politiques d'aménagement**. Les objectifs de cet axe portent sur la **réduction de l'impact environnemental des déplacements liés au transport de marchandises**, la consolidation du cadre et des outils de partenariat avec les professionnels du secteur, l'amélioration de la connaissance du transport de marchandises et de la prise en compte de la logistique dans les aménagements et les équipements urbains.

Quelques exemples parmi les 16 actions de l'axe 7 : création d'espaces logistiques urbains, expérimentation de solutions nouvelles pour faciliter les livraisons, poursuite des dialogues entre les acteurs économiques et les acteurs institutionnels.



La définition et la mise en œuvre de la politique de déplacement impliquent de conforter les échanges et le dialogue entre les différentes institutions concernées. À cet objectif s'ajoute la recherche d'un **renforcement des complémentarités avec les acteurs privés impliqués dans les politiques de mobilité**, comme la mise en place de nouvelles formes de collaboration avec des acteurs porteurs d'initiatives expérimentales.

Quelques exemples parmi les 11 actions de l'axe 8 : implication des habitants et usagers du territoire dans le suivi et la mise en œuvre du PDU.

Les focus par secteurs géographiques

Ce plan d'action est également décliné selon une approche territoriale qui précise les actions prioritaires et stratégiques à réaliser sur les 4 grands secteurs de l'agglomération.

Les différents territoires pourront ainsi être accompagnés dans la mise en œuvre des actions adaptées à leurs spécificités, tout en répondant aux enjeux du PDU.

III – APPROBATION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Le 5 mars 2015, le Comité syndical du SYTRAL a délibéré sur l'engagement de la révision du PDU de l'agglomération lyonnaise. Le projet de PDU, arrêté le 9 décembre 2016, a été soumis pour avis aux personnes publiques du 4 janvier au 4 avril 2017 puis à une enquête publique organisée du 15 mai au 20 juin 2017.

La commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions le 7 août 2017. Elle a rendu un avis favorable assorti de trois réserves et de trois recommandations, tout en relevant le fort niveau qualitatif du document ainsi que les moyens mis en œuvre pour la concertation puis l'information du public.

La mission régionale de l'autorité environnementale a rendu un rapport faisant état de l'intérêt de ce PDU pour ce qui concerne notamment les questions de santé publique et de qualité de l'air.

Le comité syndical a approuvé le PDU 2017-2030 en tenant compte des résultats de l'enquête publique constitués par les réserves et recommandations.

Réserve 1 : « *Annoncer dans le PDU la création d'un 9^{ème} corridor entre le campus d'Ecully, la gare de Vaise et la Part-Dieu* ». Le SYTRAL ajoutera ce 9^{ème} corridor d'amélioration de la performance des lignes de bus qui préfigure la future ligne A4 qui sera réalisée d'ici 2030.

Réserve 2 – « *Confirmer dans le PDU l'engagement d'une réflexion permettant de concilier la non-concurrence avec Rhônexpress et l'enjeu d'une desserte locale avec le pôle d'emploi que constitue le territoire de la plaine de Saint Exupéry* ». Le SYTRAL ajoutera une action concernant l'engagement de cette réflexion. Il s'agit de proposer des solutions de mobilité tous modes compatibles avec les besoins et les contraintes administratives et juridiques.

Réserve 3 - « *Apporter dans le PDU des éléments complémentaires sur le traitement des deux-roues motorisés* ». Le SYTRAL propose de se donner les moyens d'une meilleure prise en compte de l'évolution des pratiques et de leurs impacts, en mettant en avant l'Observatoire des deux-roues motorisés de la Métropole de Lyon, et d'ajouter des actions organisant le stationnement des deux-roues motorisés sur espace public et dans les constructions.

Recommandation 1 – « *Rappeler aux communes ou/et collectivités qui n'en ont pas fourni leurs obligations afin qu'elles établissent au plus tôt un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics* ». Le SYTRAL a adressé un courrier aux communes concernées.

Recommandation 2 – « *1-Recenser les observations recueillies qui ne relèvent pas du PDU mais de la mise en œuvre des services, notamment de transports collectifs pour les adresser aux collectivités et opérateurs concernés* ». Ces observations ont été transmises aux maîtres d'ouvrage concernés. « *2-Recenser pour chaque action du plan les observations pour lesquelles le SYTRAL a indiqué dans sa réponse au PV de synthèse qu'elles devraient y être prises en compte* ». Chaque action du PDU a été reliée aux observations pouvant la concerner.

Recommandation 3 – « *Ajouter un texte au projet de PDU explicitant l'articulation des différents niveaux de prise en compte des demandes concernant l'adaptation des dispositifs de mobilités et de leur traitement* ». Le PDU approuvé a été complété pour indiquer que l'offre de transport collectif fait l'objet d'adaptations régulières par les maîtres d'ouvrage concernés. Pour ce qui concerne le SYTRAL, ces ajustements sont étudiés lors de la commission d'adaptation de l'offre qui se réunit deux fois par an.

IV – LE CALENDRIER DU PROJET

- délibération du comité syndical du SYTRAL sur l'engagement de la révision du PDU de l'agglomération lyonnaise : mars 2015
- diagnostic et identification des objectifs : mars à décembre 2015
- plan d'action : septembre 2015 à juillet 2016
- arrêt du projet PDU par délibération : 9 décembre 2016
- consultation des personnes publiques et préparation de l'enquête publique : du 4 janvier 2017 au 4 avril 2017
- enquête publique : du 15 mai au 20 juin 2017
- rendu du rapport et des conclusions de la commission d'enquête : 7 août 2017
- adoption du projet : décembre 2017

CONTACTS PRESSE

Olivia Vansoen : Responsable des relations presse / vansoen@sytral.fr / 06 74 35 39 61

Laura Zaidman : Attachée de presse / zaidman@sytral.fr / 06 71 18 32 66

The logo for SYTRAL, featuring the word "SYTRAL" in white capital letters on a dark grey rounded rectangular background. To the right of the text is a vertical bar with a color gradient from purple at the top to red at the bottom.

Crédits photos SYTRAL, Maxime Brochier, Nicolas Robin, Lara Balais, Agence d'Urbanisme de Lyon, F.Perroud, MP Ruch.